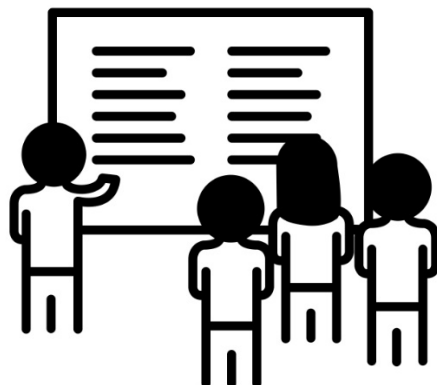


*Les modifications du RI proposées
à la prochaine AG du 18 mars*

C'est tout bientôt le temps de notre séminaire de mars, et ainsi de notre prochaine AG. J'aimerais vous parler ici des deux modifications du RI que nous vous proposons et qui seront soumises au vote à l'AG du 18 mars. En voici la teneur et les raisons.



L'article 18 concernant les membres honoraires

Ainsi qu'il a été évoqué lors des deux AG précédentes, l'intitulé de cet article porte à confusion.

D'une part, la sémantique tend à évoquer la situation de membres s'étant particulièrement distingués pour leur dévouement ou leur action exceptionnelle au sein d'une société. Or l'usage courant chez nous, aussi loin que les actuels membres du CD peuvent remonter, consistait à donner aux membres ayant cessé leur activité professionnelle d'analyste, la possibilité de prolonger leur lien au monde de la psychanalyse jungienne et à la vie de leur société d'appartenance. Il y a donc là un premier risque de confusion.

D'autre part, second niveau de confusion, nous nous sommes aperçus que certains de nos membres à la retraite envisageaient de démissionner sans oser demander à devenir « membre honoraire » par crainte que l'assemblée juge leur contribution insuffisamment « honorable ». Or nous pensons que la SFPA doit rester la société de tous les membres qui y ont contribué et qui souhaitent continuer à en faire partie, quel qu'ait été leur volume de contribution.

En même temps, la dénomination d'« Honorary Members » (membres d'honneur) au sein de l'AIPA et de nombreuses sociétés Jungiennes de l'AIPA concerne des personnalités non analystes qui contribuent au champ jungien de par leurs travaux ou leur activité mais qui ne sont pas des membres de l'AIPA.

Notons par ailleurs que l'AIPA considère qu'après 75 ans (âge auquel les membres peuvent choisir de ne plus s'acquitter de la cotisation AIPA) chaque personne reste membre de plein droit tant qu'elle est encore membre de sa société d'affiliation.

Gardons enfin à l'esprit que les membres en cessation d'activité peuvent ponctuellement s'ils le souhaitent contribuer à certains travaux de la SFPA : leur expérience et leur mémoire de notre société restent une ressource de grande valeur.

Pour en finir avec ces risques de confusion et d'ambiguïté nous avons donc proposé de renommer cette catégorie « *membres en cessation d'activité clinique* », puisqu'elle concerne nos membres qui n'ont plus de patients, de supervisions, de séminaires ou autres activités cliniques.

L'article 19 concernant les personnalités ressources, psychanalystes d'autres écoles

Nous avons proposé lors de la dernière AG un article qui nous donne la possibilité de créer une reconnaissance en titre de personnalités ressources pour la SFPA, sans que ces personnalités ne soient bien sûr reconnues ou considérées comme membres.

Il nous avait été objecté que la catégorie définie était trop large et trop hétérogène car elle incluait également les universitaires dirigeant des recherches autour de Jung. Il y avait également la crainte que des psychothérapeutes non analystes en profitent pour se réclamer de la SFPA.

Nous avons pris en compte les différentes objections et avis émis lors de l'AG et après l'AG pour repenser cet article de manière plus étroite et plus restrictive.

Dans l'environnement professionnel actuel il est essentiel de pouvoir construire des passerelles avec d'autres écoles psychanalytiques.

Nos confrères et consœurs d'autres écoles qui se sont penchés sur la pensée de Jung et qui confrontent leur clinique à la clinique jungienne sont susceptibles du coup de nous enrichir de leurs champs respectifs et de venir fertiliser notre clinique et nos réflexions.

Nous souhaitons proposer une catégorie de reconnaissance qui marque un lien d'affiliation et d'intérêt avec ces analystes d'autres écoles pour signifier le rapprochement et les liens particuliers tissés avec eux.

Il est tout à fait clair dans l'esprit de l'article proposé que ces psychanalystes sont des membres reconnus de leur société, et qu'ils ne sont pas membres de la SFPA. Leurs coordonnées ne figureront pas sur nos listes ou sur notre site, et de ce fait ils ne pourront en aucun cas porter concurrence professionnelle à nos membres.

A très bientôt pour ceux qui pourront être présents au prochain séminaire, et pour les autres, je vous souhaite un printemps agréable et j'espère vous revoir au séminaire de juin.

Tout de bon,

Brigit Soubrouillard